

11. Favoriser le tourisme accessible aux personnes aveugles ou malvoyantes sur ma commune

Constat

Une personne aveugle ou malvoyante souhaite visiter notre ville. Elle se rend à l'office de tourisme, mais le personnel n'est pas formé à l'accueil du public déficient visuel. Les circuits patrimoniaux ne sont pas balisés, les panneaux sont uniquement visuels, aucun support tactile ou audio n'est disponible. Devant un monument emblématique, elle n'a pas accès aux informations historiques, et encore moins à une représentation tactile de l'édifice.

Analyse

Pourtant, faire du tourisme devrait être accessible à tous, quel que soit son handicap. C'est un vecteur d'inclusion et de lien social qui doit être valorisé. Pour rendre une ville accessible aux personnes déficientes visuelles, il existe des solutions simples : former le personnel des offices de tourisme aux spécificités du handicap visuel, adapter les circuits avec des balises sonores, des supports tactiles ou audio, concevoir des maquettes des monuments accessibles au toucher, et encourager la prise en compte du respect des obligations légales en matière de tourisme, la formation du personnel hôtelier au handicap visuel, la baisse de la taxe de séjour pour les personnes en situation de handicap.

Ce que dit la Loi

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances impose l'accessibilité de tous les lieux publics. Le droit à la culture, à l'information et au loisir pour les personnes en situation de handicap est reconnu comme un principe fondamental. Par ailleurs, le label Tourisme & Handicap, soutenu par l'État, permet d'identifier les structures engagées dans cette démarche et de valoriser celles qui respectent des critères d'accessibilité. Les Mairies ont un rôle clé à jouer pour soutenir et encourager l'adhésion à ce label.



Je m'engage à ...

Mettre en place une politique du tourisme favorable aux personnes aveugles et malvoyantes, notamment en encourageant les établissements touristiques locaux à prendre en compte la réglementation et la législation en cours en matière de tourisme.